



ACCOMPAGNANT·E ÉDUCATIF·VE PETITE ENFANCE

CAP Accompagnant éducatif petite enfance - Niveau 3

Nom du certificateur : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Date d'enregistrement : 01/01/2024 - Code RNCP : 38565 / Code NSF : 332

CHOISIR LE MÉTIER

Objectifs métier

L'accompagnant éducatif petite enfance exerce auprès d'enfants de 0 à 6 ans. Il accompagne quotidiennement les enfants, garantit leur sécurité physique et affective, assure leurs soins, les aide lors des repas, du sommeil, dans les actes d'hygiène. Il soutient leur éveil en leur proposant un environnement et des activités adaptés à leur développement.

« Il participe, avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité ». (Référentiel des activités professionnelles CAP AEPE, annexe II). Par ailleurs, il participe à la confection des repas et à l'entretien des espaces et du matériel éducatifs.

Objectifs formation

A la fin de ce parcours de formation théorique et pratique, le candidat sera capable :

- D'accompagner l'enfant dans son développement, son éveil et sa socialisation, en milieu individuel ou collectif
- D'accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne dans le respect de sa personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- De se positionner en tant que professionnel petite enfance dans son contexte d'intervention
- De travailler en équipe pluriprofessionnelle et avec les parents

Le CAP AEPE est une qualification de niveau 3. La formation s'organise en alternance (par voie d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat A) entre formation

pratique et formation théorique.

Débouchés

L'AEPE peut exercer en crèche, en école maternelle, en accueil de loisirs/périscolaire ou à domicile.

Suites de parcours

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, Titre Professionnel « Intervenant Educatif Petite Enfance »

Equivalences

La qualification est également accessible par la VAE.

SE FORMER

Durée de la formation

La formation se déroule sur 10 mois. Elle comprend 400 h de formation théorique (500h avec les enseignements généraux) et de 14 semaines minimum de formation pratique. Des dispenses ou allègements sont possibles en fonction des diplômes des candidats.

Modalités de la formation

La formation se répartit en 3 Blocs de compétences pour les enseignements professionnels, 4 blocs pour les enseignements généraux.

Le CAP AEPE s'obtient grâce à une note moyenne au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves

Textes de référence : (cf. Arrêté du 28 août 2025 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2020)

- Référentiel des activités professionnelles
- Référentiel de compétences
- Référentiel d'évaluation



Modalités pratiques

- Modalités de déroulement : présentiel et distanciel
- Méthodes mobilisées : cours, travaux, ateliers, mises en situation, pédagogie active, plateforme Moodle
- Modalités d'évaluation : cf. tableau des Unités de formations ci-dessous
- Horaires de formation : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00
- Effectifs maxi : 6 minimum et 20 maximum
- Lieu de déroulement : Site Schlumberger – 4 rue Schlumberger – et Site Kennedy, 22 av Kennedy – 68200 Mulhouse
- Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

Contenu de la formation	Volume horaire
Bloc 1 : Accompagner le développement de l'enfant Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuve orale de 25 minutes : présentation de deux fiches (réalisation d'un soin quotidien, accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages) ▪ Note coefficient 7 	245h
Bloc 2 : Exercer son activité en accueil collectif Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuve écrite d'1h30 : sujet d'examen et questions qui évaluent les compétences et savoirs du bloc ▪ Note coefficient 4 	60h
Bloc 3 : Exercer son activité en accueil individuel Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuve orale de 25 minutes : élaboration et présentation d'un projet d'accueil individuel, à partir d'un ensemble documentaire (ou de sa propre pratique pour les assistantes maternelles) ▪ Note coefficient 4 	95h
Bloc 4 : Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique Bloc 5 : Mathématiques et Physique-chimie Bloc 6 : Education physique et sportive Bloc 7 : Prévention-Santé-Environnement	100h

ENTRER EN FORMATION

Admission

L'entrée en formation est conditionnée par une sélection des candidatures à partir d'un dossier de candidature et d'un entretien avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel.

Conditions d'Accès et pré requis

La formation conduisant au CAP AEPE est ouverte aux candidats sans conditions de diplôme ou de niveau d'étude préalable.

Les candidats devront être âgés de 18 ans au moins l'année de leur entrée en formation.

Clôture des inscriptions : 11 juillet 2026

Sélection : à partir de mai 2026

Rentrée : 7 septembre 2026

Financement

Selon votre situation : prise en charge Employeur, OPCO, CPF, Personnel

Coût de la formation :

Sélection : gratuit - Inscription : gratuit
Formation : 7 000 € TTC

PRENDRE CONTACT

Responsable de formation : Sarah SPRONK

03 89 33 57 93- s.spronk@praxis.alsace

Assistante de formation : Stéphanie MAIERON

03 89 60 67 79- s.maieron@praxis.alsace

Pour tout savoir sur la formation :
rendez-vous sur www.praxis.alsace

